

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 20 janvier 2026

Délibération n°2026-01-006

Date de convocation : 14 janvier 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Accord de territoire entre la Communauté de communes du Pays de Landivisiau et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la période 2026-2028

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

<u>Présents</u>	M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, M. PHELIPOPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie
<u>Ont donné procuration</u>	M. BRAS Philippe à M. PHELIPOPOT Samuel Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe Mme TORRES Sonia à Mme CLAISSE Laurence Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert
<u>Absent(s) excusé(s)</u>	M. MORRY Yvan Mme LE GUERN Marlène

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu la Loi « 3DS » n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu la Loi « Notre » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la Loi « Maptam » n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu la délibération n° 2025-11 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne portant approbation de l'outil contractuel « accord de territoire » du 14 mars 2025 ;

Vu la délibération n°2021-06-060 du conseil communautaire du 29 juin 2021 portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau en vigueur au 1er janvier 2026 ;

Considérant les conclusions du schéma directeur d'assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ;

Considérant que ces dernières font état d'installations d'assainissement fortement dégradées et sous capacitaires, notamment sur les communes de Landivisiau, Lampaul-Guimiliau et Sizun, en cohérence avec la définition de ces secteurs comme systèmes d'assainissement prioritaires ;

Considérant que ce classement en SAP permettant de bénéficier de taux d'aides de l'Agence de l'eau majorés pour les travaux ;

Considérant néanmoins la possibilité pour les autres communes de bénéficier d'aides, même non majorées, dès lors que les actions à réaliser sont inscrites dans l'accord de territoire ;

Considérant le projet d'accord de territoire proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne comme outil contractuel permettant de formaliser les actions précitées ;

Considérant la liste des travaux à inscrire dans ledit accord proposée par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ;

Vu la conférence des maires en date du 13 janvier 2026 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Yves-Marie Gilet, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le principe de signature de l'accord de territoire entre la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la période 2026 – 2028.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer le document lorsqu'il sera finalisé.**
- **Approuve d'ores et déjà le contenu technique dudit projet d'accord, conformément à la liste des travaux ci-annexée.**
- **Autorise le Président ou son représentant à solliciter auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Département du Finistère) les aides les plus élevées possibles pour l'ensemble des actions inscrites dans l'accord.**

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le 22/01/2026

ID : 029-242900751-20260121-2026_01_006-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 21 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,
Eric LOAËC.



Le Président,
Henri BILLON.



Travaux de renouvellement de réseaux et travaux usines CCPL - 2026 - 2028

En rouge : opérations non éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau

Commune	Secteur	Linéaire	DN	Matériaux	Nombre de branchements	Numéro de plan	Période envisagée	Observations	Etudes préalables nécessaires					Conducteur de travaux en charge du dossier	MOE	Budget de rattachement	Montant CHT	Reste à charge prévisionnel CHT
									Topo	Géoréf	Amiante	ITV	Contrôles conformité					
Plouvorn	Dévoiement conduite en domaine privé avant entrée de STEP						T1							Arnaud	ING	2026	500 000	375000
Guimiliau	Extension réseau secteur Kerduff	700	200	PVC	11		T3	Création de réseau avec poste de refoulement						Christophe	interne	2026	350 000	350 000
Guimiliau	Extension réseau secteur Garenne du Bourg	180	200	PVC	6		T1	Création de réseau avec poste de refoulement						Christophe	interne	2025	78 282	78282
Landivisiau	Etude réhab réseau Mangin	193	200 et 150	Grès et AC			T4							Arnaud	Marché à lancer	2026	135 100	67550
Landivisiau	zone du Fromeur EU car obstructions récurrentes	500	200	AC			T2							Arnaud	safegé	2026	350 000	75 000
Landivisiau	Réhabilitation réseau route de la Gare	1200			60									Christophe	Marché à lancer	2027	840 000	420000
Lampaul	Secteur prairie - vallée du Ped	800	200	AC	0		T2	Gros volume d'ECP dans cette zone						Arnaud	safegé	2026	400 000	200000
Plounéventer	Chemisage regards réseau pen ar valy						T1	2 regards concernés						Arnaud	ING	2026	30 000	30000
Plounéventer	Refonte PR Bascule						T2							Christophe	interne	2026	80 000	60000
Plounéventer	Refonte PR Kernabat ou Trévilis						T3							Christophe	interne	2026	80 000	60000
Sizun	Réhabilitation réseau rue de la Motte	250					T3	réseau très dégradé						Christophe	Marché à lancer	2026	175 000	87500
Landivisiau	Réhabilitation réseau rue Du Guessin	448	200	AC	33		T1							Arnaud	Safegé	2026	313 600	156800
Landivisiau	Réhabilitation réseau rue Bayard et Turenne	205	200	AC	27		T1							Arnaud	Safegé	2026	143 500	71750
toutes les communes	Remplacement des satellites de télésurveillance sofreli suite à la fin des réseau 2G/3G.						T1							Eugénie	interne	2026	30 000	30000
Sizun	Réhabilitation semi collectif Saint Cadou						T2	ouvrage colmaté						Christophe	interne	2026	100 000	75000
Plouzévédé	Refonte STEP Plouzévédé - poursuite et finalisation études						T1 à T4							Christophe	Safegé	2024		
Plouzévédé	Travaux STEP Plouzévédé - tranche 1/3 réseaux						T4							Christophe	Safegé	2026	1 250 000	1250000
Plouzévédé	Travaux STEP Plouzévédé - tranche 2/3 réseaux													Christophe	Safegé	2027	1 250 000	1250000
Plouzévédé	Travaux STEP Plouzévédé - tranche 3/3 station													Christophe	safegé	2028	2 500 000	1875000
Plougourvest	Raccordement bourg Plougourvest - tranche 1/4	5 000 + 3 000	200		300		T4							Christophe	Safegé	2027	1 250 000	1250000
Plougourvest	Raccordement bourg Plougourvest- tranche 2/4													Christophe	Safegé	2028	1 250 000	1250000
Landivisiau	Achat terrain pour STEP Landi						T2	Acquisition ville à prévoir						Christophe	interne	2026	30 000	30000
toutes les communes	Etude MOE raccordement St Sauveur sur Sizun + bassin tampon et refonte STEP						T1 à T4							Eugénie	Marché à lancer	2026	300 000	150000
Sizun	Création bassin tampon STEP													Eugénie	Marché à lancer	2027	1 000 000	500000
St Sauveur	Raccordement bourg St Sauveur - tranche 1/4						T1 à T4							Eugénie	Marché à lancer	2028	1 250 000	1250000
toutes les communes	Avenant MOE raccordement Landi Locmélar, Bodilis, St Sernais et Loc Eguiner													Christophe	safegé	2026	200 000	100000
Landivisiau	Refonte STEP de Landivisiau - tranche 1/3													Christophe	safegé	2027	1 700 000	850000
Landivisiau	Refonte STEP de Landivisiau - tranche 2/3													Christophe	safegé	2028	1 700 000	850000
Lampaul	Réhabilitation réseau d'aménée de Lampaul à la STEP de Landi	530			0		T4							Christophe	Marché à lancer	2026	371 000	185500
Landivisiau	Réhabilitation réseau d'aménée de Lampaul à la STEP de Landi	700	400	AC										Christophe	marché à lancer	2027	490 000	245000
Loc Eguiner	Refonte semi collectif Loc Eguiner						T3	raccordement projet communal + autres usagers						Christophe	interne	2026	200 000	200000
Landivisiau	Réhabilitation réseau rue d'Orléans	74	INC											Arnaud	marché à lancer	2026	51 800	25900
Landivisiau	Réhabilitation réseau rue de Chinon	65	INC											Arnaud	Marché à lancer	2026	45 500	22750
Landivisiau	Réhabilitation réseau rue Louis Pasteur	170	INC											Arnaud	marché à lancer	2026	119 000	59500
Plounéventer	Etude diag refonte station						T1 à T4							Eugénie	marché à lancer	2026	30 000	15000
Guimiliau	Agrandissement bâche de pompage PR Kermat						T3							Christophe	interne	2026	30 000	22500
Guimiliau	Instrumentation point de déversement entrée de STEP - amélioration autosurveillance						T3							Christophe	Veolia	2026	15 000	11250
toutes les communes	Mise en place des servitudes réseau						T1 à T4							technicien à recruter	interne	2026	25 000	25000
toutes les communes	enveloppe sécurité et HSCT sur ouvrages						T1 à T4							Eugénie	interne	2026	100 000	100000
															Total 2026	5 454 500	4 036 000	
															Total 2027	6 530 000	4 515 000	
															Total 2028	6 700 000	5 225 000	
															Total général	18 684 500	13 776 000	